



Direction de l'intérieur et de la justice
Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25
3071 Ostermundigen
+41 31 633 43 60
hrabe@be.ch
www.hrabe.ch

Inscription d'une nouvelle association

1. Nom

2. Siège (commune politique)

Numéro IDE¹

3. Domicile²

Locaux propres:
Adresse de domiciliation (c/o):

4. Autre adresse³

5. Date de la création (si celle-ci est attestée)

6. Date des statuts

7. Durée de l'association (si celle-ci est de durée limitée)

¹ A n'indiquer que dans le cas où un numéro IDE ou un numéro TVA («CHE-111.222.333») a déjà été attribué.

² Il s'agit d'inscrire une adresse (rue, numéro de l'immeuble, NPA et localité) située dans la commune-siège, à laquelle l'association peut être jointe. Si cette dernière ne dispose pas de ses propres locaux dans la commune-siège (en propriété, location, sous-location ou affermage), elle peut aussi se domicilier chez quelqu'un d'autre (adresse de domiciliation [c/o]). L'accord du ou de la domiciliataire doit être fourni.

³ Une autre adresse que celle du domicile peut être indiquée. Elle ne doit pas obligatoirement se situer dans la commune-siège et il peut s'agir notamment d'une adresse de case postale.

8. But

9. Moyens

10. Responsabilité personnelle ou obligation d'effectuer des versements supplémentaires

Oui	Non	En cas de responsabilité personnelle ou d'obligation de la part des membres de l'association de fournir des versements supplémentaires, il convient de mentionner un renvoi aux statuts pour les détails.
-----	-----	---

11. Organe de révision ou renonciation à un contrôle restreint

Organe de révision:	N° IDE: CHE-
L'association n'est pas tenue d'effectuer une révision ordinaire ¹ et renonce à un organe de révision conformément aux dispositions du Code des obligations.	

¹ L'association doit soumettre sa comptabilité au contrôle ordinaire d'un organe de révision si, au cours de deux exercices successifs, deux des valeurs suivantes sont dépassées: total du bilan: 10 millions de francs; chiffre d'affaires: 20 millions de francs; effectif: 50 emplois à plein temps en moyenne annuelle.

12. Personnes inscrites

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

¹ Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.

² Il s'agit d'inscrire au moins un prénom figurant sur la pièce d'identité officielle de la personne. Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).

³ L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.

⁴ Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).

⁵ Inscrire le lieu d'origine pour les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissants étrangers.

⁶ A indiquer obligatoirement pour les «membres du comité»; dans les autres cas, il est possible d'inscrire «sans fonction».

⁷ Des signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

13. Pièces justificatives remises

1. Réquisition d'inscription
2. Procès-verbal de création de l'association
3. Statuts
4.

5.
6.
7.
8.

14. Commande de l'extrait du registre du commerce (facultatif)

Extrait du registre du commerce après la publication dans la FOS (40.00 fr.)	Nombre:
Extrait du registre du commerce avant la publication dans la FOSC (120.00 fr.)	Nombre:

15. Signature de la personne ou des personnes requérant l'inscription

Signature

Signature

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

16. Signature d'autres personnes habilitées à signer

Signature

Signature

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

17. Légalisation officielle des signatures apposées aux chiffres 15 et 16

Les personnes autorisées à signer ci-dessus doivent signer personnellement auprès de l'Office du registre du commerce, en présentant un passeport, une carte d'identité ou un titre de séjour suisse valables (art. 21, al. 1, lit. a ORC). Si la signature est déposée comme pièce justificative, sur papier, elle doit être légalisée par un officier public (art. 21, al. 1, lit. b, ch. 1 ORC). Les légalisations auxquelles il a été procédé à l'étranger seront munies d'une surlégalisation ou d'une apostille.

Coordonnées

La présente feuille ne constitue pas un justificatif pour l'inscription au registre du commerce. Veuillez la remettre (non imprimée/remplie en recto verso) afin que les indications ne soient pas soumises à la publicité du registre du commerce.

Adresse postale de livraison

Adresse électronique de livraison

Adresse de facturation des émoluments

Coordonnées de la personne à contacter (questions, etc.)